

Indépendance, objectivité et impartialité – Déclaration du Comité de Direction

En sa qualité d'organisme d'évaluation de la conformité, organisme notifié et société d'audit, "GMED SAS" (ci-après nommée "GMED") réaffirme son engagement, conformément à la *Déclaration du Président relative à la politique qualité en matière de certification*, à :

- créer la confiance dans la certification qu'il émet ; et
- intervenir en toute indépendance, objectivité et impartialité vis-à-vis de ses clients ainsi que des prospects, en amont et tout au long du processus de certification.
- instaurer et maintenir la confiance dans les certifications délivrées ;
- garantir une intervention indépendante, objective et impartiale à chaque étape du processus de certification, que ce soit auprès de ses clients ou des prospects.

GMED veille, au moyen de dispositions procédurales et/ou contractuelles, à garantir :

- que ses propres employés, ainsi que ceux de ses filiales ou de ses sous-traitants, respectent les règles définies par GMED, notamment en procédant à une déclaration régulière de leur situation de lien d'intérêts ;
- que l'ensemble de ces déclarations fasse l'objet d'une analyse et d'un suivi ainsi que, le cas échéant, de mesures appropriées permettant d'assurer le maintien de l'indépendance, de l'objectivité et de l'impartialité de GMED ;
- que la rémunération des membres du comité de direction, du personnel de GMED et de ses sous-traitants impliqués dans le processus d'évaluation de la conformité ne soit en aucun cas liée au nombre de certificats émis ou refusés, quel que soit le référentiel de certification pour lequel GMED est accrédité ou désigné.

En signant cette déclaration, je déclare sur l'honneur, en tant que membre du Comité de Direction de GMED :

- 1) ne pas être le concepteur, le fabricant, le fournisseur, l'installateur, l'acheteur, le propriétaire, l'utilisateur ou le responsable de la maintenance des dispositifs, processus ou services soumis à l'évaluation de GMED ou avec le mandataire de l'une de ces parties.
- 2) ne pas intervenir dans la conception, la fabrication ou la construction, la commercialisation, l'installation et l'utilisation ou la maintenance des dispositifs pouvant tomber dans le périmètre de désignation de GMED, ni représenter les parties menant ces activités ;
- 3) ne participer à aucune activité susceptible d'entrer en conflit avec l'indépendance du jugement ou de l'intégrité de GMED dans le cadre de ses activités d'évaluation de la conformité ;
- 4) ne pas offrir ou fournir de service susceptible de compromettre l'assurance de l'indépendance, l'impartialité ou de l'objectivité de GMED, notamment des services de conseil à des opérateurs économiques, leurs sous-traitants ou leurs concurrents, en rapport avec la conception, la fabrication, la commercialisation ou la maintenance des dispositifs ou des procédés faisant l'objet de l'évaluation ; et
- 5) n'être lié à aucune organisation qui fournit elle-même des services de conseil, tels que précédemment mentionnés.

Je m'engage à actualiser sans délai ma déclaration, si ma situation venait à changer, et à me soumettre à la décision prise suite à l'analyse de cette dernière.

Paris, le 3 juin 2025

Lionel DREUX
Président

Stelian GANEA
Directeur des Opérations

Romuald GORJUP
Directeur Certification

Tarik KRIM
Directeur International

Thomas LLORET
Directeur Commercial

Béatrice LYS
Directeur Technique

Marie-Laure MIRAMON
Directeur Administratif et
Financier